

Maisons-Alfort, le 8 décembre 2004

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à une modification du projet d'arrêté relatif à l'emploi d'auxiliaires  
technologiques dans la fabrication de certaines denrées et boissons destinées à  
l'alimentation humaine**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par courrier reçu le 4 octobre 2004, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 30 septembre 2004 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'avis relatif à une modification du projet d'arrêté relatif à l'emploi d'auxiliaires technologiques dans la fabrication de certaines denrées et boissons destinées à l'alimentation humaine.

Cette modification concerne l'inclusion, dans l'annexe I-A du projet d'arrêté suscitée, de l'emploi d'ozone en tant qu'auxiliaire technologique dans le traitement des grains de blé destinés à la fabrication de farine entrant dans la composition de pain et de produits de panification contenant jusqu'à 7 % de sucres ajoutés, à l'exclusion du pain de tradition française.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Additifs, arômes et auxiliaires technologiques », réuni le 5 octobre 2004, l'Afssa rend l'avis suivant.

Considérant que l'emploi d'ozone en tant qu'auxiliaire technologique dans le traitement des grains de blé destinés à la fabrication de farine entrant dans la composition de pain et de produits de panification contenant jusqu'à 7 % de sucres ajoutés, à l'exclusion du pain de tradition française, a fait l'objet d'un avis du 21 septembre 2004 dans lequel l'Afssa considérait que ce traitement, à la concentration de 8 g d'ozone par kg de grains à température et pression normales, ne présentait pas de risque sanitaire pour le consommateur,

L'Afssa émet un avis favorable à l'inclusion de cet auxiliaire technologique dans l'annexe I-A du projet d'arrêté relatif à l'emploi d'auxiliaires technologiques dans la fabrication de certaines denrées et boissons destinées à l'alimentation humaine.

**Martin HIRSCH**